



François Legault  
Député de L'Assomption  
Premier Ministre  
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

2 avril 2020

Cher Premier Ministre Legault,

Merci pour votre leadership en cette période difficile pour tous dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Nous apprécions les décisions difficiles que vous devez prendre dans une situation en constante évolution dans l'effort de prioriser la sécurité publique tout en atténuant les perturbations économiques.

En tant qu'organisation commerciale Canadienne de pêche récréative, l'Association Canadienne de l'Industrie de la Pêche Sportive (ACIPS) représente les fabricants, les magasins de détail et les agences de vente qui servent les 8 millions de Canadiens qui pêchent. Nos clients soutiennent une économie nationale annuelle de 8,6 milliards de dollars et, incluant la chasse, plus de 100 000 emplois dans toutes les régions du pays.

En plus de ses aspects économiques, la pêche récréative est une partie importante de la culture du patrimoine extérieur du Canada. La pêche est un moyen idéal pour les individus et les familles d'être à l'extérieur et de bénéficier d'avantages pour leur santé mentale et physique, sans être en contact étroit avec les autres. En tant qu'activité d'auto-isolement originaire, la pêche est très compatible avec les directives d'éloignement physique. La proximité des lacs et des ruisseaux pour des millions de résidents garantit la facilité d'accès avec un minimum de déplacement requis. La pêche permet également à de nombreuses personnes d'avoir accès à une source alimentaire saine et abordable, ce qui est de plus en plus important en période économique difficile.

Dans la continuation de la réponse de la Province à la pandémie de COVID-19, veuillez considérer les recommandations suivantes:

Désigner les fabricants et les détaillants d'articles de pêche récréative comme des «entreprises essentielles» qui sont autorisées à rester ouvertes tout en obéissant les directives appropriées en matière de sécurité et de distanciation sociale.

Permettre aux sites d'accès à la pêche, y compris les rampes à bateaux et les parcs, de rester ouverts autant que possible.

Nous comprenons la nécessité de fermer certaines zones, surtout celles qui sont facilement surpeuplées ou nécessitent un personnel actif, mais en général la plupart des terres et des

eaux publiques peuvent rester accessibles conformément aux directives en matière de distanciation sociale. Plutôt que de mettre en œuvre une interdiction de la pêche récréative à l'échelle de la province, nous vous exhortons à envisager une approche plus stratégique qui identifie les zones à forte utilisation pouvant justifier une fermeture temporaire, tout en permettant à la majorité des eaux publiques de rester ouvertes.

Nous comprenons le défi de trouver le bon équilibre entre la sécurité publique et l'autorisation d'accès, et nous vous demandons de bien vouloir travailler avec les responsables des parcs et des lieux de pêche pour maintenir l'accès public dans le plus grand nombre possible de zones.

Nous apprécions la considération que vous apporterez à notre requête. Il est important de permettre aux entreprises et aux activités de pêche récréative de se poursuivre pour assurer la sécurité des utilisateurs dans un environnement extérieur sain. Cela contribuera également à assurer la stabilité du secteur en vu d'une reprise rapide pour les entreprises impliquées lorsque la crise sera terminée.

L'ACIPS est prête à vous aider de toutes les manières possibles afin de lutter contre cette pandémie et d'assurer la sécurité des pêcheurs dans l'exercice de leur sport.

Cordialement,



Kim Rhodes  
Président, Association Canadienne de l'Industrie de la Pêche Sportive (ACIPS)

cc. M. Phil Morlock, Président des Affaires Gouvernementales de l'ACIPS